

Thème 3 Société, culture et politique dans la France du XIXe siècle

Cours

1. Une difficile conquête : voter de 1815 à 1870

Le temps des monarchies et des révolutions (1815-1848)

En 1815, Louis XVIII rétablit la monarchie : c'est la **Restauration**. C'est une **monarchie constitutionnelle** car une **charte** garantit les acquis révolutionnaires de 1789. Mais en 1824, Charles X devient roi. Sa politique est favorable à un retour à la monarchie d'**Ancien Régime** (politique réactionnaire). Cela provoque la révolution de 1830.



Charles X s'exile mais la République n'est pas rétablie. Louis-Philippe I^{er} devient alors « roi des Français ». C'est la Monarchie de juillet (1830-1848). Le nouveau régime se veut libéral et moderne : adoption du drapeau tricolore et élargissement du droit de vote. Mais de nouveau le régime tente de limiter les libertés.

De la seconde République au second Empire

La République cesse rapidement ses réformes et en juin 1848, une révolte ouvrière est durement écrasée par l'armée. En décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon I^{er}, est élu Président de la République. Pour conserver le pouvoir, il organise un **coup d'État** en décembre 1851. C'est la fin de la deuxième République.

En 1852, le second Empire est proclamé. Louis Napoléon Bonaparte devient empereur sous le nom de Napoléon III.

Il instaure un régime autoritaire :

- ▶ l'empereur détient une grande partie des pouvoirs ;



- ▶ limitation des libertés ;
- ▶ manipulation du suffrage universel.

À partir de 1860, Napoléon III gouverne de manière moins autoritaire : il restaure la liberté de réunion et accorde le droit de grève en 1864. **En 1870, il engage la France dans une guerre contre la Prusse ; sa défaite à Sedan entraîne la chute du second Empire.**

Vocabulaire Une difficile conquête : voter de 1815 à 1870.

Plébiscite : le vote par lequel les citoyens répondent oui ou non à une question posée sur le régime politique ou sur son dirigeant.

Suffrage censitaire : seuls les citoyens atteignant un niveau d'impôt suffisant ont le droit de vote.

Suffrage universel masculin : un droit de vote accordé à tous les hommes majeurs.



La Troisième République (1870-1914)

La Commune de Paris et le rôle des femmes.

Après sa proclamation en 1870, la Troisième République doit poursuivre la guerre contre la Prusse et affronter la Commune de Paris. La Commune de Paris est une période insurrectionnelle qui dure un peu plus de deux mois, du 18 mars 1871 au 28 mai 1871. Elle est en partie une réaction à la défaite française de la guerre franco-prussienne de 1870 et au siège de Paris. Elle oppose les révolutionnaires parisiens au Gouvernement issu de l'Assemblée nationale (élue au suffrage universel masculin) réfugié à Versailles. Les révolutionnaires appelés les Communards élaborent un programme la « Déclaration au peuple français » : séparation de l'Église et de l'État, instruction laïque gratuite et obligatoire, amélioration des conditions de travail.

Pendant la Commune, sous l'impulsion d'Élisabeth Dmitrieff et de Nathalie Lemel, ouvrière relieuse, se crée l'un des premiers mouvements féminins de masse, l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés. L'Union réclame le droit au



travail et l'égalité des salaires (un commencement d'application est mis en place pour les institutrices). La Commune reconnaît l'union libre. Des femmes mettent en application le décret de séparation des Églises et de l'État dans les écoles et les hôpitaux, se battent, comme Louise Michel et d'autres, sous l'habit des « Fédérés » et défendent Paris contre les « Versaillais » sur les barricades (elles sont une centaine, place Blanche, avec Nathalie Lemel). Sur le chemin de l'émancipation des femmes, la Commune a marqué une étape importante.

L'instauration difficile de la troisième République.

Après l'armistice de janvier 1871, la France signe un traité de paix avec la Prusse : la France perd alors l'Alsace et une partie de la Lorraine.

La majorité du pays ne soutient pas le nouveau régime et les royalistes remportent ainsi les élections à l'Assemblée. Mais face aux divisions royalistes, la République gagne l'adhésion des Français. Les lois constitutionnelles de 1875 installent un régime parlementaire et les républicains remportent les élections en 1880.



La République se maintient.

De grandes lois assurent la stabilité de la République :

- ▶ 1881 rétablissement des libertés publiques (liberté de réunion, liberté d'expression, liberté de la presse) ;
- ▶ lois Ferry (1881-1882) qui imposent l'École primaire gratuite, laïque et obligatoire (elle doit former ainsi des citoyens)
- ▶ adoption de la Marseillaise comme hymne national et du 14 juillet comme fête nationale. Le buste de Marianne est installé dans les mairies

La République résiste aux crises.

La troisième République affronte plusieurs crises entre 1894 et 1906. L'Affaire Dreyfus centralise les oppositions. Celle-ci débute comme une erreur judiciaire, mais le scandale qui éclate divise les politiciens et les Français en deux camps.



Au début du XXe siècle, les tensions s'accroissent entre les républicains et l'Église catholique. La loi de séparation des Églises et de l'État est alors votée en 1905. La France devient un État laïc et la religion devient un domaine privé.

Vocabulaire La Troisième République.

Antidreyfusards (les) : personnes convaincues de la culpabilité de Dreyfus.

Antiparlementarisme : mouvement d'opinion hostile au régime parlementaire, qui favoriserait la corruption et l'instabilité ministérielle.

Antisémitisme (un) : personne opposée aux Juifs.

Commune de Paris (la) : révolte du peuple parisien en 1871.

Dreyfusards (les) : personnes convaincues de l'innocence de Dreyfus.



Laïcisation : le fait de soustraire le pouvoir politique, l'administration et l'enseignement à l'autorité religieuse.

Monarchistes : partisans d'un régime où le chef de l'Etat est un roi (les Royalistes) ou un empereur (les Bonapartistes).

Régime parlementaire : un régime politique dans lequel les pouvoirs sont séparés. Les ministres sont responsables devant le Parlement qui peut lui-même être dissous par le Président de la République.

2. Conditions féminines dans une société en mutation

Les femmes privées de droits politiques dès la Révolution française

Si les femmes ont joué un rôle important au début de la Révolution française de 1789, si l'Assemblée législative a légalisé le divorce en 1792 et leur a accordé des droits



juridiques, elles ont aussi rapidement perdu ces droits et ont été exclues de la vie politique. Dès 1791, elles ont été « rangées » dans la catégorie des citoyens passifs. En 1793, elles ont été exclues de l'armée, du suffrage universel, au prétexte de leur « faiblesse naturelle ». Elles ont dû fermer leurs clubs et leurs sociétés. En 1804, le Code civil en a fait des mineures juridiques, privées de droits politiques. L'article 213, en vigueur jusqu'aux années 1960, précise que « la femme doit obéissance à son mari ». Son devoir est de faire et d'élever des enfants. Le divorce est interdit par la Restauration en 1816 puis rétabli par la Troisième République en 1884. Durant tout le XIX^{ème} siècle, les femmes sont exclues de la vie politique, sous l'effet conjuguée des normes juridiques et des représentations sociales, culturelles et religieuses. Le sexe féminin étant considéré comme fragile et instable par nature, on lui interdit d'exercer des fonctions politiques et de gouverner la France.

Pourtant les femmes sont présentes dans tous les secteurs, plus particulièrement dans l'industrie textile et l'habillement, mais aussi dans les mines. De 1806 à 1856, la part des actives dans l'industrie française passe ainsi de 18,1 à 26,6 %. Elles partagent avec les hommes la dureté du travail, sont systématiquement sous leur tutelle au sein des



ateliers et des usines, sont sous-payées et souffrent de nombreuses brimades et vexations. Leur emploi est cependant considéré comme un « problème » pour et par les hommes du XIX^{ème} siècle. Ils dénoncent la concurrence de salariées, payées moitié moins qu'eux et considèrent que les femmes ne sont concevables qu'en tant que mères au foyer et épouses.

Le temps des monarchies censitaires

Le rétablissement de la monarchie en 1814, accentue la séparation entre la sphère publique (masculine) et la sphère privée (féminine). Après la Révolution de Juillet, des partisans d'une société nouvelle, plus équilibrée, s'intéressent à la question féminine.

L'installation du suffrage universel

Exclues du corps électoral par le gouvernement provisoire de février 1848, les femmes continuent de se dire citoyennes et les suffragistes demandent des droits civiques pour les femmes, à travers pétitions, journaux et clubs. Les suffragettes se livrent à des



actions violentes dans le même but, mais seule George Sand réussit véritablement à se faire entendre. Le 10 mars 1848, Eugénie Niboyet fait paraître le premier numéro de La Voix des femmes « journal socialiste et politique » qui soutient les travailleuses et lutte pour que la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » devienne une réalité.

La répression engagée dès le 2 Décembre 1852 réduit les femmes au silence. L'ordre moral en vigueur fait que l'instruction et l'éducation des filles passe presque exclusivement sous le contrôle des congrégations religieuses, qui préparent les élèves à devenir de bonnes épouses et de bonnes mères. La libéralisation du régime dans les années 1860 permet, malgré tout, aux femmes de s'exprimer à nouveau.

La victoire de la III^{ème} République

Après l'échec sanglant de la Commune, et la présidence d'Adolphe Thiers, Mac Mahon forme un gouvernement « d'ordre moral ». En 1875, les lois constitutionnelles excluent les femmes du pouvoir politique. Le Code civil n'est pas modifié. Sous la présidence de Jules Grévy, une politique libérale promouvant des valeurs « d'ordre et de progrès » est



mise en place. Le combat des femmes pour leur émancipation resurgit et se développe autour d'associations féministes. Les plus nombreuses cherchent à modifier le statut juridique des femmes en réformant le Code civil alors qu'une minorité milite pour une égalité complète entre les sexes et le droit de vote.

A partir des lois Jules Ferry, l'enseignement élémentaire permet de faire évoluer les mentalités. Certaines institutrices s'engagent dans des associations féministes. La loi de Camille Sée de 1880 permet la création des lycées féminins qui sont payants comme ceux des garçons.

Vocabulaire Conditions féminines dans une société en mutation.

Féministe : personne militant pour l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Suffragette : le nom sous lequel on désigne les femmes qui réclamaient le droit de voter.



Repères historiques importants

- 1848 : adoption du suffrage universel
- 1870 : proclamation de la Troisième République
- 1882 : Jules Ferry et l'école gratuite, laïque et obligatoire
- 1894-1906 : Affaire Dreyfus
- 1905 : séparation des Églises et de l'État

